



21 - 00507

**FERMETURE PROVISOIRE DE DEUX INSTITUTIONS
PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

COMMUNIQUE RADIO-TÉLÉ-PRESSE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur informe la Communauté universitaire nationale que l'Institut Supérieur Professionnel (Région du Centre – Yaoundé – Elig Essono / Autorisation d'ouverture n°07/0124/MINESUP du 21 septembre 2007 complétée par l'arrêté n°12/0413/MINESP du 17 août 2012) et l'Institut Supérieur MINGOLE (Région du Littoral – Douala – Deido / Autorisation d'ouverture n°07/0018/MINESUP du 26 février 2007) sont suspendus de toutes activités pour manquements graves aux conditions et obligations édictées par le Décret n°2001/832/PM du 19 septembre 2001 fixant les règles communes et applicables aux Institutions Privées d'Enseignement Supérieur.

La présente mesure d'une durée de 30 jours prend effet dès la publication de ce communiqué. Les promoteurs desdits établissements sont invités à soumettre pour validation éventuelle un plan de délocalisation de leurs campus respectifs à la Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur (Immeuble ministériel n°2 – 13^{ème} étage), structure opérationnelle en charge du fonctionnement des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur.

Yaoundé, le

09 SEPT 2021



Jacques Fame Ndongo

CC